

Les discours des femmes dans les débats publics à la fin de la République romaine : derrière la condamnation littéraire, une structuration genrée des pratiques ?

A la fin de la République romaine, plusieurs sources mentionnent des discours tenus en public par des femmes. Ces discours ont depuis longtemps suscité l'intérêt des historiens (voir R. A. Bauman, *Women and Politics in Ancient Rome*, Londres, 1992 ; L. Pernot, « Femmes devant l'assemblée en Grèce et à Rome », dans A. Lopez Eire et al. (éd.), *Registros lingüísticos en las lenguas clásicas*, Salamanque, 2004, p. 221-234 ; R. G. Cluett, « Roman Women and Triumviral Politics », *EMC*, 17, 1998, p. 67-84 ; B. Buszard, « The Speech of Greek and Roman Women in Plutarch's *Lives* », *CPh*, 105, 2010, p. 83-115 ; etc.). Ces travaux cherchent en général à montrer que ces discours ne constituaient que des exceptions, par rapport à un modèle qui réservait ce type d'intervention aux hommes. Cela expliquerait que nos sources condamnaient, avec plus ou moins de véhémence, ces discours qui auraient été le signe d'une période de crise morale de la République.

Cette communication se propose donc de revenir sur un sujet déjà traité, mais de s'interroger sur la pertinence d'un changement de point de vue dans notre manière de l'analyser. En effet, ne faut-il pas faire une différence entre le traitement littéraire de ces discours par les auteurs de nos sources et leur réalité politique et sociale ?

Tout d'abord, ces discours tenus par des femmes furent-ils si rares que nos sources peuvent le faire croire ? Les oeuvres datant de la République sont perdues pour la plupart. Nos sources datent donc surtout de la période impériale. Leurs auteurs - des hommes - utilisent des textes de l'époque de la République, mais ne relatent que les épisodes les plus marquants de la période des guerres civiles (par exemple le discours d'Hortensia), soit sur la tradition annalistique (le discours de Veturia, la mère de Coriolan). Or les annalistes qui écrivent à partir de la seconde guerre punique, ont relaté des discours tenus par des femmes dans l'histoire ancienne de Rome en fonction des représentations de leur époque. Tous ces discours, ceux de la période historique comme ceux transmis par la tradition annalistique, doivent donc être étudiés ensemble, puisqu'ils forment un même corpus qui nous renseigne sur les représentations à l'œuvre aux deux derniers siècles de la République. Or le rôle politique des femmes dans la tradition annalistique ne montre-t-il pas que ces interventions étaient plus fréquentes à la fin de la République que les sources portant spécifiquement sur cette période peuvent le faire croire ? Il ne s'agit pas bien sûr, de vouloir faire des discours tenus par des femmes un phénomène massif, mais de relativiser la rareté de ces discours, et de s'interroger sur le biais que peuvent éventuellement introduire des sources littéraires, relativement tardives et toutes écrites par des hommes.

Deuxièmement, nos sources d'époque impériale ont tendance soit à condamner ces interventions, soit à les louer lorsqu'elles sont dirigées par des hommes. Leur point de vue est moral, leur but étant de présenter ces discours comme des exceptions par rapport à un modèle vertueux qu'ils contribuent eux-mêmes à définir par leurs écrits. Mais ce modèle est-il fondé sur une différenciation homme-femme ? Non seulement le droit romain n'a jamais interdit aux femmes de parler en public, mais il est remarquable que la pression sociale ne fut jamais suffisante pour les faire taire. Ce qui faisait qu'un individu était autorisé à parler en public, c'était qu'on lui supposait ou qu'on lui reconnaissait certaines qualités qui étaient des qualités viriles. Mais comme il y avait des hommes qui en étaient dépourvus et ne pouvaient s'exprimer en public, il y avait aussi des femmes à qui l'on reconnaissait ces qualités. La détermination de genre ici recouvrait imparfaitement la différenciation sexuelle, car elle caractérisait des comportements sociaux. L'étude de tous les discours tenus par des femmes tels qu'ils furent relatés aux deux derniers siècles de la République, y compris par la tradition annalistique sur l'histoire ancienne de Rome, doit nous permettre de déterminer ces qualités qui expliquaient qu'on ait laissé parlé ces femmes en public.